



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECTEUR TRANSPORT SCOLAIRE LES SYNDIQUÉ-ES SE MOBILISENT AFIN D'OBTENIR UN DÉCRET

Clermont, le 30 mars 2017. – Les conductrices et conducteurs d'autobus scolaires, membres des syndicats CSN de la région de la Capitale-Nationale, se mobilisent afin d'obtenir un décret de leurs conditions de travail, incluant un salaire de référence, dans le domaine du transport scolaire. Une tournée d'assemblées générales des syndicats locaux se termine ce soir avec le Syndicat du transport scolaire de Charlevoix-Est, afin d'informer les membres sur un plan d'action national qui sera adopté le 10 avril prochain pour faire aboutir les revendications historiques du secteur du transport scolaire (STS).

Revendication prioritaire : un salaire décent

Au Québec, près de 575 000 écoliers montent dans un autobus scolaire chaque jour, il s'agit de près de 60 % des élèves du primaire et du secondaire. Pourtant, le métier de conducteur d'autobus scolaire n'est pas reconnu à sa juste valeur et les conditions de travail sont encore aujourd'hui très précaires et différentes d'un employeur à l'autre. Alors que certaines compagnies paient leurs employé-es à peine plus que le salaire minimum, soit 10,75 \$ de l'heure, les syndicats revendiquent un salaire de référence applicable à l'ensemble du secteur du transport scolaire par décret.

Les syndiqué-es appuient leur revendication sur un consensus fort bâti au fil des ans. En 2010-2011, la forte mobilisation du secteur culminant en un vote de trois jours de grève, et la publication d'un rapport critique du vérificateur général sur le transport scolaire avaient amené le gouvernement à former un comité mixte. Par la suite, un comité d'évaluation de l'emploi a été formé en janvier 2013. Après bien des aléas, un rapport final a été déposé en avril 2015. Depuis, le gouvernement reste silencieux et refuse d'y donner suite.

« À la suite d'un processus rigoureux, auquel le gouvernement et les associations des transporteurs ont participé, le comité d'évaluation de l'emploi de conductrice et conducteur de véhicule de transport scolaire en est venu à la conclusion que le taux horaire minimal en janvier 2015 devrait être fixé à 19,14 \$, ce qui représente actuellement un taux indexé de 19,74 \$, souligne Jacques Lavoie, président du Syndicat du transport scolaire de Charlevoix-Est. Or, c'est loin d'être le cas dans tout le secteur, ce qui menace nos acquis locaux, d'où toute l'importance de relancer la mobilisation pour nos revendications ».

Contrer le piège des appels d'offres

De l'avis général, le système actuel d'octroi de contrat pour le transport scolaire explique les bas salaires et la précarité du secteur. « À chaque renouvellement de contrat, les commissions scolaires peuvent lancer des appels d'offres afin de retenir le transporteur qui chargera le moins cher pour les trajets à couvrir. Or, les transporteurs qui chargent le moins cher sont aussi ceux qui payent le moins bien leurs salarié-es. Ce sont eux qui risquent d'obtenir les contrats que les employeurs détiennent actuellement, ce qui menace directement l'emploi et les conditions de travail des conductrices et des conducteurs de véhicule scolaire », dénonce Stephen Gauley, président du secteur du transport scolaire de la Fédération des employées et employés du secteur public (FEESP).

C'est notamment pour que la compétition cesse de se faire sur le dos de leurs membres que les syndicats revendiquent un décret de conditions de travail. « Les membres du STS luttent pour la reconnaissance de leur emploi et pour l'obtention d'un salaire décent depuis plus de 20 ans. À chaque étape de leur lutte, les membres ont dû défendre l'importance du travail qu'ils accomplissent chaque jour et la responsabilité importante de conduire en toute sécurité nos enfants vers leur milieu d'apprentissage. Nous avons maintenant un salaire de référence, basé sur une évaluation solide et le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour que ce salaire soit versé aux femmes et aux hommes qui accomplissent ce travail », conclut Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il y a 9 500 conductrices et conducteurs d'autobus scolaires au Québec. La CSN est l'organisation syndicale qui représente la majorité des syndiqué-es du secteur soit environ 3 000 travailleuses et travailleurs regroupés dans 62 syndicats (dont 9 dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches).

Les syndicats du transport scolaire sont affiliés à la FEESP-CSN, qui regroupe 60 000 membres répartis dans 425 syndicats dans les services publics et parapublics, ainsi qu'au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) qui représente plus de 250 syndicats regroupant 45 000 syndiqué-es. Pour sa part, la CSN compte plus de 325 000 membres syndiqués provenant tant des secteurs privés que publics.